

# ROMANS VALENCE ENERGIES RENOUVELABLES - ROVALER

Société Anonyme d'économie mixte locale au capital de 1 000 000 €

Siège social : 13-15 rue René Réaumur

26103 ROMANS SUR ISERE

529 232 399 RCS ROMANS

## RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUI 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

<b>BILAN</b> <b>Durée</b>	<b>31/12/2018</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>Ecart %</b>
<b>BILAN ACTIF</b>			
<b>Total des immobilisations financières</b>	88 700	84 200	5.34
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	88 700	84 200	5.34
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Autres créances	3 742	426 229	-99.12
<b>Créances</b>	3 742	426 229	-99.12

Disponibilités	716 944	374 879	91.25
<b>Total des disponibilités hors charges constatées d'avance</b>	716 944	374 879	91.25
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	720 687	801 108	-10.04
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>809 387</b>	<b>885 308</b>	<b>-8.58</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	1 000 000	1 000 000	0.00
Report à nouveau	-157 935	-76 783	-105.69
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-77 724</b>	<b>-81 152</b>	<b>4.22</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>764 341</b>	<b>842 064</b>	<b>-9.23</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 742	43 243	1.15
Autres dettes	1 303		100.00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>45 046</b>	<b>43 243</b>	<b>4.17</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>809 387</b>	<b>885 308</b>	<b>-8.58</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> <b>Durée</b>	<b>31/12/2018</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>Ecart %</b>
Coût des achats et charges externes	76 597	82 541	-7.20
VALEUR AJOUTEE	-76 597	-82 541	7.20
Impôts, taxes et versements assimilés	205	851	-75.91
Charges de personnel	3 580		100.00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-80 382</b>	<b>-83 392</b>	<b>3.61</b>
Autres produits	1	1	0.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-80 383</b>	<b>-83 390</b>	<b>3.61</b>
Résultat financier	2 833	2 238	26.59
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-77 550</b>	<b>-81 152</b>	<b>4.44</b>
Résultat exceptionnel	-173		100.00
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>-77 724</b>	<b>-81 151</b>	<b>4.22</b>

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 80 384 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 0 € à 3 580 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -80 383 € contre -83 390 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 3.61 %.

Le résultat financier, d'un montant de 2 833 €, contre 2 238 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -77 550 €, contre -81 152 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -173 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -77 724 €.

Ce résultat se trouve en progression de 4.22 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -81 151 €.

L'année 2018 a permis de poursuivre le développement du projet de méthanisation Bioteppes, des projets de centrales photovoltaïques sur les anciennes décharges de Portes lès Valence et de Saint Paul lès Romans et de mener les premières étapes de développement des projets de centrales photovoltaïques en multi toitures sur le patrimoine de Valence Romans Agglo, Valence Romans Habitat et la ville de Valence ainsi que du projet de centrale au sol au lieu dit Bourbon à Romans Sur Isère avec l'objectif d'autoconsommer l'électricité produite sur place grâce à la présence de la station d'épuration de Romans en bordure immédiate du site. La société de projet SAS SYNEROVAL a été créée en juin 2018 pour la construction des projets en multi toitures précités qui totalisent une puissance de 2,9 MWC pour un investissement prévisionnel de 3,4 M€.

Ces démarches de développement ont conduit la Société à effectuer des dépenses notamment pour la réalisation des études techniques afférentes aux différents projets.

### **Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

En 2019, conformément à son objet social, la société va poursuivre les démarches de développement des projets en multi toitures sur le patrimoine des communes de Valence Romans Agglo, des bâtiments agricoles existants et des bâtiments industriels et tertiaires (ombrières et parkings), et d'autre part réaliser les investissements pour la construction des projets dont le développement s'achèvera en cours d'année. Il s'agit notamment des projets de grappe de toiture photovoltaïque sur le patrimoine de la ville de Valence, de Valence Romans Agglo et de la ville de Valence, et des projets de centrales au sol sur les anciennes décharges (Les Galles et Les Sablons). Les apports de fonds propres pour la construction des projets sont évalués à hauteur de 1 194 000 euros. Une augmentation de capital est envisagée pour financer le développement et la construction des différents projets.

L'achèvement de la phase de développement de plusieurs projets en 2019 permettra à ROVALER percevoir des premières recettes liées au travail accompli pour le développement des projets.

### **Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients**

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour les deux derniers exercices.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**  
**(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

	<b>Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						<b>Article D. 441 I. - 2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0	Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total TTC des factures concernées	0											
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Ne pas renseigner											
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

**Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**  
**(tableau prévu au II de l'article D.441-4)**

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	0	Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées TTC	0											
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						

## **Informations sur les risques**

Etat néant

## **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Lancement de travaux de préparation d'une prochaine augmentation de capital.

## **Activité de la société en matière de recherche et développement**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

## **Prises de participations**

Nous vous rappelons que notre société a pris, au cours de l'exercice, les participations suivantes :  
45 % du capital et 45 % des droits de vote de la société SYNEROVAL immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 840 280 663.

## **Filiales et participations - Activités**

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

- Société : BIOTEPPES, 751 816 976  
Activité : Développement et exploitation d'une unité de méthanisation sur le site du lycée horticole de Romans.  
Depuis le : 1er mai 2014  
Pourcentage de titres détenus : 33.00 % du capital  
Chiffre d'affaires 2018 : ....0 €  
Résultat 2018 : ....- 3 939,09 €
  
- Société : VOISIWATT, 832 503 510  
Activité : production d'énergie renouvelable.  
Depuis le : 10 octobre 2017  
Pourcentage de titres détenus : 20.00 % du capital  
Chiffre d'affaires 2018 : ....0 €  
Résultat 2018 : ....- 17 893 €
  
- Société : SYNEROVAL, 840 280 663  
Activité : production d'énergie renouvelable et d'électricité, développement, maîtrise d'ouvrage, construction et exploitation de toute centrale photovoltaïque.  
Depuis le : 8 juin 2018  
Pourcentage de titres détenus : 45.00 % du capital  
Comptes non arrêtés

Le tableau des sociétés contrôlées est annexé au présent rapport.

### **Détention du capital social par les salariés**

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

### **Risques technologiques**

Notre société ne comprend aucune installation classée (référence au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement ou par l'article 3-1 du Code minier).

### **Proposition d'affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de (77 723.82) euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à ..... -157 935.08 €  
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à ..... -235 658.90 €  
au compte "Report à Nouveau"

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **Conventions réglementées**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **Information sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale retenue par le conseil d'administration**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, dans sa délibération du 24 juin 2014, a décidé que la direction générale de la société était assumée par Monsieur Bernard DUC, également président du conseil d'administration.

### **Renouvellement du mandat du censeur**

Comme cela a été mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, nous vous rappelons qu'à l'examen des mandats, le mandat du censeur, ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT représentée par son représentant permanent Madame Florence MARTIN, arrive à expiration. Nous vous proposons de le renouveler pour la même durée.

### **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Le conseil d'administration**

### **Documents joints au rapport :**

Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices